

La Papauté, son histoire et sa nature: une vue d'ensemble

par Richard Bennett (ancien prêtre)

Aux lecteurs

Chers amis, Puisque le monde est fasciné par la papauté, et que certains Evangéliques se laissent entraîner dans un faux œcuménisme avec Rome, il est indispensable d'examiner l'histoire de la papauté à la lumière de la vérité biblique. Les deux articles qui suivent donnent une vue d'ensemble de cette histoire, des origines à nos jours.



Je vous prie de faire connaître ces articles autour de vous, et si vous en avez la possibilité, de les publier sur un site Internet.

Bien fraternellement en Jésus-Christ, notre précieux Sauveur, Richard Bennett

Le développement de la Papauté

1. Des origines à la Réforme

L'Eglise papale, cette puissance ecclésiastique et politique qui a son quartier général à Rome, possède des richesses fabuleuses et des résidences splendides. Quel contraste saisissant avec les débuts de l'Eglise chrétienne dans cette ville de Rome! C'est le jour et la nuit. Quelques pasteurs servent alors de petites assemblées. Ces premières églises se réunissent dans des maisons. Sous la conduite de leurs pasteurs, elles se soumettent à l'autorité de la Parole, connue grâce aux récits de la vie du Seigneur par les Evangélistes, aux écrits des Apôtres, et à l'Ancien Testament. Ces pasteurs et ces églises sont animés d'une foi vivante et authentique en la grâce divine communiquée par l'Evangile. La lettre de Paul aux Romains montre l'attachement fidèle de ces premières assemblées romaines au trésor de l'Evangile. Au début de sa lettre, l'Apôtre fait l'éloge de la foi des chrétiens de Rome: "Je rends d'abord grâce à mon Dieu par Jésus-Christ, au sujet de vous tous, parce que votre foi est renommée dans le monde entier. Dieu, que je sers en mon esprit, en annonçant l'Evangile de son Fils, m'est témoin..." (Romains 1:8-9). L'Apôtre Paul ne prodigue pas souvent des éloges de ce genre.



La foi des assemblées romaines, fidèlement mise en pratique, demeure exemplaire pendant environ deux cent cinquante ans, résistant à l'adversité et à des persécutions extrêmes, en particulier sous le règne de Néron en l'an 64 de notre ère. Pour ces premiers chrétiens de Rome, l'idée même d'un "très saint Pontife romain" serait inconcevable. Jamais il ne leur viendrait à la pensée que des rituels peuvent communiquer la grâce du Saint-Esprit, ou que Marie, la mère du Seigneur, peut être invoquée et appelée "la Toute Sainte" (1). Cette

communauté de croyants repousserait avec horreur toute idée d'un lourd appareil hiérarchique, avec par ordre ascendant, les laïcs, les prêtres, les évêques, les cardinaux, et au sommet de la pyramide, le pape. Ils diraient que ce système émane du monde et non du Christ, qui dit: "Un seul est votre maître, le Christ, et vous êtes tous frères" (Matthieu 23:8).

Au cours des trois premiers siècles, la foi chrétienne se propage largement et rapidement. Conforme à la volonté de la Providence divine, cette extension est due à la fidélité et au zèle des prédicateurs de l'Évangile, à la mort héroïque des martyrs, et à la traduction des Écritures dans les langues connues du monde romain. L'empereur Septime Sévère (193-211) inflige aux chrétiens des souffrances atroces, mais les pires persécutions surviennent sous le règne de Dioclétien et du tétrarque Galère entre 303 et 311. L'historien Philip Schaff relate que "tout exemplaire de la Bible doit être brûlé; tout chrétien est dépouillé de ses droits civiques et empêché d'exercer une charge publique; et enfin tous, sans exception, sont tenus d'offrir un sacrifice aux dieux sous peine d'être mis à mort." (2). Loin d'extirper la foi chrétienne et l'Évangile, cette persécution sert à purifier les prédicateurs et à leur ouvrir des portes pour répandre le message de l'Évangile.

La persécution des chrétiens prend fin en 311, lorsque les empereurs Constantin en occident, et Licinius en orient promulguent l'Édit de Milan, accordant la liberté religieuse aux païens comme aux chrétiens. Sous Constantin, le gouvernement de l'Empire romain est confié à quatre vice préfets, et le monde chrétien est dirigé par quatre sièges d'autorité: Antioche, Alexandrie, Jérusalem et Rome. A la tête de chacune de ces villes se trouve un patriarche ayant autorité sur tous les anciens de son territoire. (Par la suite, ces territoires seront appelés diocèses.) Constantin tient à aligner la structure des églises chrétiennes sur celle de l'Empire romain.



Généralement les anciens de l'église chrétienne sont d'autant plus considérés que leur ville jouit d'un statut plus élevé. Rome étant la ville la plus puissante et la plus prestigieuse du monde en ce temps-là, il semble normal (à ceux qui s'écartent de la pensée biblique) que l'évêque le plus influent soit celui de Rome. Peu à peu on se met à rendre aux évêques de Rome de plus en plus d'hommages et d'honneurs, et ils en viennent à rechercher l'adulation des autres évêques. Le déclin de l'Eglise est tel qu'après le troisième et le quatrième siècle, les évêques de Rome exigent qu'on reconnaisse leur primauté. Selon eux, elle leur revient de droit.

L'ascension progressive de la Rome papale

Au quatrième et au cinquième siècle, l'Évangile véritable est de plus en plus dilué et remplacé par des rituels et des cérémonies. Le formalisme et l'idolâtrie s'installent à la place de l'adoration authentique et de la conviction intérieure donnée par le Saint-Esprit. On introduit des pratiques païennes tout en leur conservant un vernis chrétien (3). Dès le commencement, le pur Évangile a engendré parmi les chrétiens une authentique unité de cœur, mais plus le véritable message évangélique perd du terrain au profit du ritualisme, plus il devient indispensable d'insister sur une unité ecclésiale formelle et tout extérieure. Comme le rapporte l'historien suisse Jean-Henri Merle d'Aubigné, "Très tôt, divers facteurs susciterent puis ancrèrent l'idée qu'une unité extérieure était nécessaire. Rompus aux relations et aux formes politiques terrestres, les hommes voulurent transposer leurs pensées et leurs habitudes dans le

royaume spirituel et éternel de Jésus-Christ... La façade d'une organisation extérieure uniforme vint peu à peu se substituer à l'unité de cœur, à cette unité spirituelle qui constitue l'essence de la religion véritable. Abandonnant le précieux parfum de la foi, les hommes s'inclinèrent devant le vase vide qui lui avait servi de réceptacle. Les membres de l'Eglise n'ayant plus la foi du cœur, il fallut trouver d'autres moyens de les unir: les évêques, les



archevêques, les papes, les mitres, les cérémonies, et les décrets canoniques. L'Eglise vivante se retira peu à peu dans le sanctuaire de quelques âmes solitaires. L'Eglise extérieure, avec tout son formalisme, vint prendre sa place et fut déclarée Institution divine... On se mit à soutenir que le salut se transmettait au moyen de ces formes fabriquées par l'homme, et que nul ne pouvait être sauvé si ce n'est par ce canal... Quand fut installée cette erreur sur la nécessité d'une unité visible de l'Eglise, une autre erreur vint s'y ajouter: l'idée qu'il était indispensable d'avoir un représentant visible de cette unité" (4).

Dans l'Eglise on s'habitue à distinguer entre clercs et laïcs. On ne s'en tient pas là: on institue aussi une hiérarchie parmi les clercs, les dirigeants. Vers la fin du cinquième siècle, une prêtrise de "sacrificateurs" osant jouer le rôle de médiateurs entre Dieu et l'homme vient remplacer les premiers ministres de l'Evangile qui avaient dispensé des enseignements fidèles à l'Ecriture. Désormais l'Eglise n'est plus la communauté des croyants soumis au Seigneur Jésus-Christ, unis par l'Evangile, par le culte véritable, et remplis du Saint-Esprit: elle est devenue une institution dominée par une hiérarchie d'évêques et de presbytres (5).

En même temps, entre le début et le milieu du cinquième siècle, Alaric le Goth vient mettre le siège devant Rome. Il prend la ville en 410 mais ne peut la soumettre à son autorité. Par la suite Léon, évêque de Rome, réussit à convaincre Attila le Hun de renoncer à marcher sur la ville et de quitter l'Italie. Enfin Genséric, chef des Vandales, s'empare de Rome mais Léon le persuade d'épargner la vie des Romains (6). La renommée de Léon en tant que protecteur de la ville ne cesse alors de croître.

Plus personne n'occupe alors le trône impérial romain. La place reste vide, car les empereurs ont quitté la ville et aucun des chefs barbares n'a tenté de s'approprier le trône. L'évêque de Rome, Léon, saisit l'occasion qui se présente.

"Léon estime que l'heure est venue de mettre en pratique la théologie augustinienne sur le millénium temporel du Christ. Se déclarant investi du pouvoir de lier et de délier publiquement, il revendique le droit d'occuper le trône vacant et d'en faire un siège digne du règne universel de Christ. Ainsi l'Eglise de Rome s'empare de l'Empire occidental, pour en devenir "le prolongement véritable". L'empire romain ne disparaît donc pas: il change simplement de forme. Le pape devient le successeur de César: c'est là un énorme pas en avant" (7).

L'évêque de Rome devient le Pape

Quand le siège de l'empire romain est transféré à Constantinople en 330, le pouvoir de l'évêque de Rome s'en trouve grandement accru. Depuis quelque temps, Antioche,

Alexandrie, Jérusalem et Rome luttent entre elles pour obtenir la suprématie. Désormais cette lutte oppose surtout le diocèse de Rome à celui de Constantinople, la “nouvelle prétendante”.

Les invasions barbares dans l'empire romain d'occident contribuent largement à la mise en place des structures de la Rome papale. Dix royaumes barbares deviennent une menace sérieuse: les Alamans, les Francs, les Wisigoths, les Burgondes, les Suèves, les Anglo-Saxons, les Lombards, les Hérules, les Vandales et les Ostrogoths (8). L'Empereur de Rome est installé à Constantinople, mais ses armées battent et détruisent les Vandales et les Hérules tout en poursuivant la lutte contre les Ostrogoths qui continuent à assiéger Rome.

Clovis, roi des Francs, est le premier prince barbare à accepter la foi que lui propose Rome. Pour accomplir un vœu qu'il a fait sur le champ de bataille lors de sa victoire sur les Alamans, Clovis se fait baptiser dans la cathédrale de Reims en 496. L'évêque de Rome le gratifie du titre de “fils aîné de l'Eglise”. Au sixième siècle, les Burgondes de la Gaule du sud, les Wisigoths d'Espagne, et les Suèves du Portugal se rallient tous à la religion de l'évêque de Rome. Sans se faire prier, ces rois barbares et leurs sujets acceptent cette religion vidée de l'Évangile véritable; en effet par son fond et sa forme, elle ne diffère pas radicalement de leur culte païen originel. Toutes ces conversions augmentent le pouvoir de l'évêque de Rome. Les nations barbares acceptent d'autant plus facilement la religion romaine que cette ville est par tradition le siège du pouvoir des Césars, des maîtres du monde. A présent, les évêques de Rome se conduisent en héritiers légitimes des Césars. La ville qui a été le siège de l'autorité impériale est désormais celui de l'autorité épiscopale. Des nations de plus en plus nombreuses acceptent la primauté de l'évêque de Rome.



L'empereur Justinien 1er (527-565) fait plus que tous ses prédécesseurs pour assurer la suprématie de l'évêque de Rome. Il le fait de manière officielle et légale, en soumettant les édits et les règlements ecclésiastiques au contrôle des lois civiles. Fromm résume cette mesure comme suit: “[Un des grands exploits de Justinien](#) consiste à règlementer les questions ecclésiastiques et théologiques, en couronnant le tout de sa lettre décrétale intronisant l'évêque de Rome dans l'Eglise en tant que 'Chef de toutes les saintes églises'. Il pose là les bases légales de la suprématie ecclésiastique papale” (9). Plus tard, le code civil officiel de Justinien sera imposé dans l'Empire romain tout entier. “C'est pourquoi, en accord avec les mesures prises par ces Conseils, nous ordonnons que le Très Saint Pape de la Rome antique soit le premier de tous les Pontifes; mais le Bienheureux Archevêque de Constantinople, la Nouvelle Rome, occupera le deuxième rang après le Saint Siège Apostolique de la Rome antique, lequel aura préséance sur tous les autres sièges...” C'est en ces termes que le chef séculier du monde romain confirma souverainement la suprématie papale. L'acceptation par les autorités séculières des prétentions du pape à la primauté ecclésiale remonte donc à cette époque, et elle devint effective dès 538 quand Rome fut libérée des Ostrogoths qui l'assiégeaient (10). Le décret de Justinien ne crée pas la fonction papale, mais pose les bases légales permettant aux évêques de Rome d'étendre leurs pouvoirs. L'Empereur a ses plans: “Pour accomplir son dessein, Justinien élargit les prérogatives qu'il avait acquises par sa reconquête de l'Italie: il veut uniformiser la religion dans le monde entier, au point de rendre impossible toute hérésie, tout schisme. Du même coup, il affermit son autorité sur l'occident. Son but est d'assurer l'unité de l'église de l'orient jusqu'en occident. Pour lui le meilleur moyen de faire accepter à tous une seule et même religion est de promouvoir l'autorité ecclésiastique de Rome, en établissant un chef de toute l'église qui sera le garant de cette unité. Ce chef doit en imposer à la conscience de tout homme au moyen d'anathèmes ecclésiastiques, et doit pouvoir appliquer

de sévères pénalités légales. A partir de 539 environ, le “souverain pontife” et les patriarches disposent de forces permettant d'imposer leurs décrets, et leurs propres tribunaux se mettent à infliger des châtements civils” (11). Pour compenser la disparition du pouvoir impérial, on va donc imposer, au besoin par la force, l'unité ecclésiastique. Ce n'est ni la première ni la dernière fois que la religion sert à asseoir le pouvoir politique. Ce rôle incombe désormais à l'évêque de Rome, qui vient d'être proclamé chef de toute l'église impériale. On peut désormais appeler “pape” le titulaire du siège épiscopal de Rome. Grâce à un décret de Justinien il peut imposer à la pointe de l'épée des contraintes sur le plan civil. Jadis l'unité de l'Eglise était le fruit de convictions morales suscitées par l'Evangile et par l'autorité de la seule Ecriture Sainte: des individus sauvés devenaient sel et lumière au sein de la société civile. A présent les idées et les méthodes extrabibliques pratiquées si volontiers par les évêques de Rome ne peuvent guère engendrer que la corruption si typique de ce monde. Faut-il s'étonner si bientôt l'évêque de Rome veut régner à la manière d'un roi, avec toute la pompe et toute la puissance caractérisant ce monde? Voilà précisément l'attitude contre laquelle le Seigneur nous avait mis en garde. “Jésus leur dit: les rois des nations les dominant... Il n'en est pas de même pour vous” (Luc 22:25-26).

L'empire continue de s'effriter. L'empereur Phocas règne à Constantinople de 602 à 610. Boniface III, qui accède à la papauté en 607, connaissait déjà Phocas, ayant exercé la fonction de légat pontifical auprès de l'empereur avant de devenir pape. Très habilement, il obtient de l'empereur une plus large reconnaissance officielle de son autorité. [Boniface](#) sollicite et obtient de Phocas la publication d'un décret précisant que “le Siège du Bienheureux Apôtre Pierre gouvernait toutes les Eglises”. Il s'assure ainsi que le titre d’“Evêque Universel” reviendra exclusivement à l'Evêque de Rome, et il met fin à toute tentative de la part de Cyriaque, Patriarche de Constantinople, de prétendre au titre d’“Evêque Universel” (12).

Toujours avec la même habileté, Boniface III engage deux actions établissant l'hégémonie ecclésiastique du pape au sein de l'Empire affaibli. Tout d'abord il utilise très adroitement les conjectures selon lesquelles l'Apôtre Pierre serait le premier évêque de Rome (13). Ensuite, en obtenant de l'empereur Phocas le titre d’“Evêque Universel”, il s'assure la possibilité d'exercer sa domination ecclésiastique depuis son siège central à Rome jusqu'aux confins les plus éloignés de l'empire. Ce double stratagème s'est d'ailleurs perpétué tout au long de l'histoire.

De faux documents donnent à la papauté d'accéder au pouvoir temporel

C'est seulement vers le milieu du huitième siècle qu'on commence à affirmer que l'Empereur Constantin a transmis ses pouvoirs, son autorité et son palais à l'évêque de Rome. Un faux document intitulé “La Donation de Constantin”, est, assure-t-on, un document légal par lequel Constantin a fait donation à Sylvestre, évêque de Rome (314-335) d'une large part de ses biens et l'a investi de grands pouvoirs spirituels. Une citation de ce “document” atteste de l'énormité du “don” prétendument accordé par Constantin à Sylvestre: “Nous accordons au Siège de Pierre toute la dignité, toute la gloire, et toute l'autorité de la puissance impériale. En outre nous offrons à Sylvestre et à ses successeurs notre palais du Latran, incontestablement le plus beau qui soit sur terre; nous lui offrons notre couronne, notre mitre, notre diadème, et tous nos ornements impériaux; nous transférons sur lui la dignité impériale. Nous offrons gratuitement au saint Pontife la ville de Rome et transportons le siège de notre empire à Byzance, car il ne sied pas qu'un empereur terrestre conserve la moindre autorité dans le lieu où Dieu a établi le chef de sa religion” (14). La “Donation de Constantin” est un faux document, fabriqué peu avant 754. Wylie rapporte que dans cette pièce “on fait parler à Constantin le latin du huitième siècle, et on pare l'évêque Sylvestre du titre de “Prince des

Apôtres et Vicaire de Christ”. Pendant plus de six cents ans, Rome fait un large usage de cette “Donation”, s’y référant dans ses codes, sans permettre à quiconque de douter de son authenticité, et condamnant au bûcher ceux qui refusaient d’y croire. Dès l’aube du seizième siècle, il faudra bien reconnaître qu’il s’agit d’un faux (15).

Au huitième siècle, la papauté réussit également à s’emparer du pouvoir civil. Les rois de Lombardie, jadis barbares, adhèrent maintenant à l’hérésie aryenne; ils aspirent à conquérir l’Italie tout entière, y compris la ville de Rome. A la même époque, les Musulmans ont envahi l’Afrique, conquis une partie de l’Espagne, et ils menacent Rome. Le Pape Etienne II cherche du secours en France auprès de Pépin le Bref. Pépin, fils de Charles Martel (“Charles le Marteau”) et père de Charlemagne, est le principal intendant des territoires et des armées du roi. Il vient d’usurper le trône de Childéric et recherche du soutien. Il franchit donc les Alpes à la tête d’une armée et vainquit les Lombards, concédant au pape les villes qu’il vient de conquérir. En 755, Pépin le Bref s’assure ainsi les faveurs papales. Il consolide les pouvoirs temporels du pape en lui procurant une base matérielle et territoriale (16).

Charlemagne, fils de Pépin le Bref, continue de fortifier les pouvoirs temporels de la papauté. A nouveau les Lombards sont sur le point d’assiéger Rome. Le Pape se tourne encore une fois vers la France et demande du secours à Charlemagne, qui répond affirmativement et vient battre les Lombards. Il fortifie et élargit les villes et les territoires que son père, Pépin le Bref, a offerts à l’Eglise de Rome. Plus tard, en la veille de Noël de l’an 800, Charlemagne, le maître de presque toutes les nations romaines germaniques, s’agenouille devant le Pape Léon III. Ce dernier lui place sur la tête la couronne impériale de l’Occident. Cet acte montre à quel point la puissance papale s’est accrue. En 538, c’est l’Empereur Justinien qui a conféré à l’évêque de Rome le titre de Pontifex Maximus (“Pontife Suprême”). Deux cent soixante-deux ans plus tard, à son tour le Pape couronne un empereur (17).

La frauduleuse “Donation de Constantin” n’a pas encore cinquante ans, mais déjà elle fait partie d’une panoplie d’outils fort efficaces (18). En 865 le Pape Nicolas 1er s’appuie sur cette “Donation” et sur d’autres faux documents pour exiger la soumission des évêques et des princes et pour amasser de grands biens au profit de la papauté. Dès lors celle-ci devient de plus en plus arrogante, et continue d’accumuler des richesses fabuleuses. Les Papes s’enivrent littéralement de leur propre puissance. Certains d’entre eux ne sont que des adolescents, d’autres ont tout juste vingt ans. Perdant la tête, ils se livrent à des pratiques infâmes. L’histoire a retenu le nom de femmes ignobles, Théodora et Marozia, qui tiennent le trône papal sous leur domination pendant de longues années. Au gré de leurs fantaisies, elles intronisent en tant que “chefs de l’Eglise” leurs amants, leurs fils, ou leurs petits-fils, ou bien elles les destituent. Ce Siègne qui n’a rien de saint, et qui prétend s’élever au-dessus de la majesté des rois et des princes, sombre dans les bas-fonds du péché. Pendant deux cents ans, la papauté est le théâtre de désordres sans nom, tandis que les familles les plus puissantes de l’Italie se la disputent et se l’arrachent réciproquement. Comme le relate Wylie: “Le riche prétendant le plus offrant, ou bien le candidat le plus puissant, doté des moyens lui permettant de se présenter aux portes de Rome à la tête d’une armée, voilà celui qui remporte alors la couronne impériale du Vatican... Les papes n’assomment pas le monde avec des déclarations de principe concernant leur souveraineté; ils se bornent à agir. Dans leur sagacité, ils savent que le moyen le plus rapide de faire assimiler au monde une vérité théorique est de le familiariser avec les applications pratiques de la théorie en question. Ils ne font pas accepter de théories, mais des faits accomplis. Gérant audacieusement et habilement leur projets, se livrant à des agressions hardies et réussies, les papes introduisent la doctrine de leur suprématie dans le tissu même de la politique générale de l’Europe” (19).

Les pensées de convoitise engendrent le meurtre et la torture

L'année 1073 marque un tournant. Après des siècles d'immoralité grossière, la papauté adopte une discipline rigoureuse. Les convoitises de la chair sont tenues en bride, mais celles de la pensée incitent les papes à rechercher activement la domination totale sur le plan civil comme sur le plan ecclésiastique. Trop affaiblis, les descendants de Charlemagne ne sont plus capables de résister aux ambitions papales, et Grégoire VII (également appelé Hildebrand) a encore plus d'ambition que tous ses prédécesseurs. Convaincu que le règne du pape est en fait le règne de Dieu sur terre, il est déterminé à soumettre à "la chaire de Pierre" toutes les puissances et toutes les autorités spirituelles ou temporelles. Grégoire VII conçoit cette gigantesque structure qui va caractériser la papauté. Son but est de devenir le chef suprême et le juge de tous les conducteurs d'église et de tous les chefs d'état. Wylie résume ses aspirations en ces termes: "Avec toute l'ardeur et toute la véhémence qui le caractérisaient, Grégoire rallume la guerre entre le trône et la mitre. Son but est double: Premièrement, il tient à soustraire aux empereurs le processus d'élection au trône pontifical. Deuxièmement, il veut reprendre l'Empire pour en faire le fief de l'Eglise, afin d'asseoir sa domination sur les rois et les royaumes terrestres. Son premier pas dans ce sens consiste à ... rendre obligatoire le célibat du clergé. Le second est d'interdire à tous les ecclésiastiques de recevoir l'investiture des mains d'une puissance séculière" (20). Grégoire VII fait valoir l'idée selon laquelle le Pape est le Vicaire de Christ. A ses yeux il s'agit d'une suprématie de droit divin, permettant d'exiger la soumission de la part des empereurs et des rois. "La chute de l'Empire contribue grandement à l'ascension de l'évêque de Rome. D'abord, elle écarte tout obstacle venant des Césars... D'autre part, maintenant que les évêques de Rome sont privés de l'influence impériale qui les a jadis puissamment aidés à s'assurer la prééminence, ils sont contraints de s'appuyer sur un autre élément... qui constitue l'essence même de la papauté, et sur lequel repose toute la structure complexe assurant aux papes la domination spirituelle et temporelle: la croyance qui veut que l'évêque de Rome soit le successeur de Pierre, prince des apôtres. De par cette succession [supposée](#), le pape serait le Vicaire de Christ sur la terre" (21).

Cette idée-là est dans l'air depuis quelque temps. "Les décrets synodaux ont promulgué la primauté, et les édits impériaux l'ont ratifiée. Les pontifes comprennent cependant que ce que des synodes et des empereurs ont accordé, des synodes et des empereurs peuvent aussi le reprendre. Ces promulgations sont donc écartées au profit de la notion de droit divin, seul fondement que le temps et les vicissitudes sont impuissantes à détruire. Dès lors, Rome devient indestructible" (22). Il est impossible d'imposer sur le terrain pareille suprématie du jour au lendemain. Mais Grégoire VII maîtrise parfaitement sa vision de cette idée; il est rempli d'une ambition dévorante, et l'Eglise catholique romaine est nantie de tant de richesses, que la chose s'accomplit. Dès le pontificat de Grégoire VII (1073-1085) cette habile mesure [la doctrine du droit divin](#) commence à porter ses fruits.

Les pontifes qui lui succèdent développent les structures qu'il a mises en place. Ils adoptent ses projets, et au moyen de tromperies, de croisades, et d'interdits (23) ils s'efforcent d'étendre le contrôle politique du pape au monde entier. Pendant deux siècles après le pontificat de Grégoire VII, la puissance et la gloire des papes va croissant, au prix de la destruction de milliers de vies, de la destitution de nombreux rois et princes, de la ruine de bien des villes, de la dévastation de beaucoup de foyers et de fermes; et tout cela, au nom de la religion de Rome.

Les papes Innocent III (1198-1215) et Boniface VIII (1294-1303) parachèvent le triomphe du pouvoir spirituel et temporel du pape. Innocent III décrète la croisade contre les Albigeois

(24), offrant le ciel, le plein pardon de tout péché, et l'exemption du purgatoire à tous ceux qui y participent. Cette guerre est l'occasion de cruautés inimaginables. Des villes et des villages entiers sont passés sans discrimination au fil de l'épée. Des milliers de personnes sont brûlées vives sur des bûchers; beaucoup d'autres subissent des tortures abominables. De nombreux témoignages attestent de ces cruautés et de ces assassinats (25). Boniface VIII est obstiné, ambitieux, intelligent, vaniteux, et dépourvu de scrupules. Intimement persuadé que le pape est littéralement le Vicaire de Christ sur terre, il est convaincu de détenir des pouvoirs extraordinaires. Selon lui, quiconque s'oppose à lui s'oppose à Dieu et ne peut être qu'un malfaiteur (26). Sa déclaration dans la bulle Unam Sanctam est restée célèbre: "Nous affirmons, déclarons, définissons et proclamons qu'il est absolument nécessaire pour le salut de chaque créature humaine d'être sous la dépendance du Pontife romain" (27). D'Innocent III à Pie VII sans discontinuer, soixante-quinze papes approuvent les tortures, les meurtres, les condamnations au bûcher, et la confiscation des biens des chrétiens en ces siècles sinistres où prévaut l'Inquisition. Un grand nombre de ceux qui sont mis à mort sont d'authentiques chrétiens animés de la foi biblique.

L'Inquisition papale se prolongea pendant plus de six cents ans

Au sens historique le mot "Inquisition" s'applique aux temps pendant lesquels les papes de Rome entreprennent d'extirper ce qu'ils qualifient d'"hérésie" en torturant, en incarcérant, et en condamnant à mort. Avant que les papes ne décrètent ces tortures et ces mises à mort, déjà un mode de persécution impliquant l'incarcération et la confiscation des biens a cours dans l'Eglise catholique sur le plan paroissial et diocésain. Les prophéties bibliques annoncent ce qui effectivement devait arriver: "Il lui fut donné de faire la guerre aux saints et de les vaincre" (Apocalypse 13:7). Cette parole s'est accomplie dans les guerres contre les Vaudois, contre les Albigeois, et contre d'autres disciples du Seigneur au cours de ces persécutions papales. On retrouve la même prophétie dans le livre de Daniel: "Je regardai cette corne faire la guerre aux saints et l'emporter sur eux" (Daniel 7:21).

Sous l'Inquisition, "la pire de toutes les abominations est le système de torture. A la lecture des témoignages sur ces actes accomplis de sang-froid, on frémit devant le génie inventif des êtres humains pour infliger des atrocités. Et ces actes sont ordonnés et organisés par des papes qui prétendent représenter Christ sur la terre! En 1252, le Pape Innocent IV leur apporte sa caution solennelle. Alexandre IV, Clément IV, Urbain IV et Clément V promulguent des décrets confirmant et organisant ces tortures" (28). La papauté s'enivre "du sang des saints et du sang des martyrs de Jésus" (Apocalypse 17:6). Aucune autre puissance, aucun autre royaume ne s'est gorgé de ce sang à autant que la Rome papale. Nous sommes en présence, là, de faits irréfutables.

"Depuis les débuts de la papauté en 600 et jusqu'à nos jours, des historiens rigoureux et crédibles estiment que plus de CINQUANTE MILLIONS de membres de la famille humaine ont été massacrés pour 'crime d'hérésie' par des persécuteurs agissant au nom du Pape. Pour chaque année d'existence de la papauté, cela fait quarante mille meurtres religieux" (29). Un peu partout dans les nations les chambres de torture de cette Inquisition – qui dure six cents ans – restent sous le contrôle de Rome (30). Les instruments de torture sont effroyables. Si vous êtes sensible, priez pour avoir le courage de lire le récit de l'historien J.A. Wylie: "Nous entrons à présent dans la chambre. Un spectacle épouvantable s'offre à nous. Sur toutes les parois sont accrochés des instruments de torture, si nombreux qu'il serait trop long de les nommer tous, et si variés qu'il serait encore bien plus long de les décrire. Nous les classerons par groupes, faute de pouvoir les considérer un à un, et de pouvoir décrire tous leurs usages, et

l'ingéniosité consommée qui les a conçus dans ce but abominable. Certains instruments servent à écraser les doigts et à réduire en éclats les os de la main. D'autres sont introduits sous les ongles jusqu'à ce qu'une douleur cuisante parcourt les nerfs de la victime comme un feu brûlant. Certains outils servent à arracher la langue, à arracher les yeux, ou à couper les oreilles. Il y a des fouets faits de cordes de fer se terminant par une boule garnie de pointes, pour arracher la chair du dos jusqu'à ce que les os soient dénudés. Il y a des étaux pour les jambes, que l'on resserre au moyen de vis pour réduire en pulpe les muscles et les os. Il y a des berceaux intérieurement garnis de pointes, où on place les malheureuses victimes pour les balloter d'un côté à l'autre en leur transperçant le corps à chaque mouvement de la machine. Des louches de fer au long manche servent à verser du plomb fondu ou de la poix brûlante dans le gosier de la victime pour transformer son corps en chaudron ardent. Il y a des châssis pourvus de trous pour introduire les mains et les pieds, et qui servent à tordre le corps de la victime de manière à provoquer des souffrances extrêmes; on les intensifie progressivement en évitant toutefois de donner la mort. Il y a des coffres entiers pleins de petits instruments ingénieusement conçus pour pincer, pénétrer, ou déchirer les parties les plus sensibles du corps humain, et pour intensifier la douleur au point de détruire la raison – ou la vie – de la victime. Dans d'autres cachots que nous n'avons pas encore visités, sur le sol ou sur les murs se trouvent des instruments plus grands, tous conçus dans le même but épouvantable: lacérer, écraser, faire souffrir de la manière la plus atroce possible des corps d'êtres humains vivants” (31).

L'Inquisition mise en accusation

La déclaration la plus parlante sur l'Inquisition papale, nous la trouvons sous la plume de l'historien catholique Lord Acton: “Tout particulièrement, l'Inquisition est l'œuvre des Papes, l'arme des Papes. Parmi toutes les réalités qu'ils ont acceptées, ou suivies, ou approuvées, elle reste le trait distinctif de la Rome papale. Elle fut mise en place, remise à jour et perfectionnée par une longue série de décrets émanant de l'autorité suprême de l'Eglise. Aucune institution, aucune doctrine, aucune cérémonie n'est plus typique de la papauté que l'exercice du pouvoir. C'est là le trait distinctif de la papauté, et c'est là-dessus que la papauté doit être jugée. L'Inquisition est l'émanation du pouvoir souverain qu'a le pape sur la vie et sur la mort. Quiconque lui désobéit doit passer devant un tribunal, être torturé et brûlé vif. Si cela s'avère impossible, on coupera court aux formalités et on tuera l'insoumis comme le premier hors-la-loi venu. Je veux dire par là que l'Inquisition se fonde sur un principe meurtrier; et l'opinion qu'on a du pape découle de ce qu'on pense de l'assassinat religieux” (32). A d'authentiques chrétiens, la papauté inflige des tortures sans nom et une mort cruelle, semblables aux souffrances subies par les saints de l'Ancien Testament: “D'autres éprouvèrent les moqueries et le fouet, bien plus, les chaînes et la prison, ils furent lapidés, mis à l'épreuve, sciés, ils furent tués par l'épée, ils allèrent çà et là, vêtus de peaux de brebis et de peaux de chèvres, dénués de tout, opprimés, maltraités – eux dont le monde n'était pas digne!” Arthur Pink fait remarquer: “En cela, les papistes surpassent les païens, comme le montrent les cruels massacres perpétrés en France et ailleurs: oui, c'est à juste titre que le Saint-Esprit dépeint la prostituée de Babylone comme étant “ivre du sang des saints” (Apocalypse 17:6). “Eux dont le monde n'était pas digne”: les persécuteurs les plus impitoyables des élus de Dieu sont des religieux!” (33).

Comparaison entre les marques de la Réforme et celles de la Papauté

L'époque de la Réforme compte de nombreuses figures historiques et connaît d'innombrables débats théologiques. Mais de toutes ces questions doctrinales et de tous ces événements

historiques se dégagent cinq principes bibliques acceptés par tous les Réformateurs. En matière de foi et de conduite de la vie, la Bible seule constitue l'autorité ultime. Devant le Dieu Très Saint, l'individu est sauvé par la grâce seule, par la foi seule, et en Christ seul. Il s'ensuit que toute louange et toute gloire reviennent à Dieu seul.

Pour donner un aperçu d'ensemble des traits distinctifs de la Réforme, nous avons obtenu l'autorisation de citer le passage suivant: "La Réforme protestante présente certains traits uniques, qui la caractérisent en propre et la distinguent pour une large part de toutes les autres révolutions dans l'histoire. Elle se distingue notamment par son étendue territoriale. Elle commence simultanément et indépendamment, dans plusieurs pays européens. En 1517, alors que Martin Luther affiche ses quatre-vingt quinze thèses sur la porte de l'église de Wittenberg, John Colet, doyen de la cathédrale St. Paul en Angleterre, dénonce les abus de l'Eglise catholique et proclame l'autorité suprême de la Bible en matière de foi. A la même époque, Lefèvre d'Étaples en France, et Zwingli en Suisse s'opposent aux égarements de l'Eglise et élèvent Christ, seule porte du salut. On dit que la Réforme commence avec Luther, mais d'autres réformateurs découvrent et prêchent le même message que lui, sans avoir jamais communiqué avec lui.

Une puissance est cependant à l'œuvre pour mettre au monde la Réforme et la faire progresser: l'Écriture Sainte. Le Nouveau Testament grec, dans le texte établi par Erasme, permet à des linguistes partout en Europe de découvrir la Vérité et la Vie. Une fois la Réforme lancée, de fortes amitiés et des liens fraternels se tissent entre les réformateurs. Ils ont entre eux des échanges nourris, et ils exercent très activement l'hospitalité les uns envers les autres. Un des aspects les plus surprenants de la Réforme est ce développement des contacts et de la collaboration entre réformateurs. Ils s'encouragent réciproquement. La Réforme se propage très rapidement. Bien sûr, il reste à affermir, à affiner et à approfondir ces découvertes. Mais qu'une révolution si puissante survienne sur une si vaste échelle en si peu de temps, engendrant une transformation totale des pensées et des habitudes, voilà bien un des faits les plus étonnants de toute l'histoire.

La Réforme protestante naît au sein des citadelles du savoir, dans les universités européennes. A Wittenberg se trouvent des érudits comme Luther et Melancthon. A Oxford, il y a Erasme et Colet; à Cambridge, Bilney, Latimer et Cartwright; à Paris, Lefèvre d'Étaples et Farel. A de rares exceptions près, les leaders de la Réforme sont des érudits de leur génération. Certains d'entre eux, par exemple Théodore de Bèze et Tyndale sont d'éminents lettrés. D'autres, comme Cranmer ou Valdès ont des responsabilités à la cour...

Pourquoi en est-il ainsi, alors qu'à d'autres époques des hommes moins instruits et moins talentueux sont utilisés pour prêcher l'Évangile avec puissance? Il y a au moins deux raisons: seuls les savants connaissent l'hébreu et le grec, langues indispensables pour lire les textes originaux de la Bible à cette époque-là. D'autre part, il faut absolument traduire la Bible dans la langue de chaque pays, pour que le reste de la population puisse lire les Écritures dans sa langue maternelle. Seuls des érudits peuvent s'atteler à cette tâche.

Tous les enseignements d'une foule de prédicateurs comme Luther, Latimer, Zwingli, Knox et Wishart n'auraient pas suffi à accomplir la Réforme si on n'avait pas en même temps pu donner au peuple la Bible dans sa langue maternelle. Au moment où Latimer prêche à Cambridge, si Tyndale (qui s'était réfugié sur le Continent) n'avait pas fait entrer en contrebande en Angleterre des milliers d'exemplaires du Nouveau Testament, pour que tout Anglais puisse prendre par lui-même connaissance de la voie du salut, l'Angleterre n'aurait

pas connu la Réforme. En Allemagne, en France et dans d'autres pays, la situation est comparable.

A ces deux explications, il faut en ajouter une troisième, absolument déterminante: l'invention de l'imprimerie, qui permet de publier les traductions de la Bible et de les mettre à la portée des gens ordinaires. En l'espace de dix ans, de nombreuses nations européennes reçoivent des traductions de la Bible dans leur propre langue. Luther l'a fait pour l'Allemagne en 1522, Lefèvre d'Étaples pour la France en 1523, Tyndale pour l'Angleterre en 1525, et Bruccioli pour l'Italie en 1532. Dix ans plus tard, Francisco Enzinas traduit la Bible en espagnol, et Petri la traduit en suédois. Peu après, Karoli, un des prédicateurs Magyars les plus dynamiques, la traduit en langue Magyare.

Un autre trait distinctif remarquable chez les réformateurs est leur accord fondamental sur les doctrines essentielles. Tous les réformateurs sont d'accord sur le principe de la justification par la foi. Tous sont convaincus que le salut ne s'obtient ni par les œuvres, ni par les jeûnes, ni par l'argent, ni par les pénitences, mais qu'il est le don gratuit de Dieu. Cette doctrine constitue la pierre angulaire de Réforme. Les réformateurs sont également d'accord sur l'autorité suprême et suffisante des Écritures; tous croient que la communion doit être administrée sous les deux espèces, et tous rejettent le culte des saints, des images, des reliques, la doctrine du purgatoire, la messe, le célibat obligatoire, et le pape comme chef de l'Église...

La Réforme proprement dite, c'est-à-dire la rupture avec l'autorité catholique romaine, s'accomplit dans un temps relativement court. Cependant on ne répudie pas d'emblée toutes les doctrines papales... la Réforme est un processus, un mouvement touchant tous les aspects de l'existence, un temps d'action et de réaction, dont l'éclat va croissant à mesure que d'autres lumières viennent s'y ajouter. C'est un réveil spirituel glorieux” (34).

La réponse de l'Église catholique romaine à la foi biblique des réformateurs sera la Contre-réforme. Nous aborderons ce sujet dans un deuxième article, qui traitera aussi de la suite de l'histoire de la papauté jusqu'à nos jours.

Les conséquences à tirer de ces événements

Depuis le jour où elle a pris forme avec les décrets de l'Empereur Justinien 1er au sixième siècle, la Papauté s'est largement développée, étendant son influence d'une nation à l'autre. Elle s'est enrichie et a vu croître son influence politique grâce à ses lois, ses intrigues, ses tromperies, et ses sacrements. La papauté a toujours cherché à afficher un vernis de foi chrétienne, mais cette religion faite de rituels païens n'a cessé de combattre et de persécuter la sainteté authentique et les vrais chrétiens bibliques. L'histoire de la papauté montre sans équivoque qu'elle est une structure de pouvoir, édifiée sur une autorité spirituelle et temporelle usurpée, sur de faux documents, au moyen de ruses, de persécutions, d'un faux évangile, de lois ecclésiastiques, du pouvoir civil, et des concordats. Pendant la plus grande partie de son histoire la papauté a cependant réussi à berner des millions de fidèles. Le catholicisme actuel continue d'affirmer que la papauté représente Dieu. Le monde n'adhère pas toujours à cette revendication-là, mais il s'incline devant les hauts lieux du catholicisme et devant son Pontife. La papauté demeure en effet une puissance avec laquelle il faut compter.

Jésus-Christ a rejeté la hiérarchie hautaine des Pharisiens, et a donné à ses disciples d'être directement reliés à la source de la vie divine. Selon les paroles de l'Écriture, les chrétiens

sont “élus selon la prescience de Dieu le Père, par la sanctification de l'Esprit, pour l'obéissance et l'aspersion du sang de Jésus-Christ” (1 Pierre 1:2). Ils “ont été sanctifiés en Christ Jésus” (1 Corinthiens 1:2) et constituent “la réunion et l'assemblée des premiers-nés inscrits dans les cieux” (Hébreux 12:23). Mais pour le Vatican, l'Eglise serait un immense empire hiérarchisé. Elle serait constituée du pape, des cardinaux, des patriarches, des archevêques les plus titrés, des autres archevêques, des métropolitains, des coadjuteurs archiépiscopaux, des évêques diocésains, des coadjuteurs épiscopaux, des vicaires épiscopaux, des éparques (les évêques de l'Eglise d'Orient), des vicaires apostoliques, des préfets apostoliques, des administrateurs apostoliques et des vicaires généraux (35). Les premiers évêques de Rome étaient les sujets des empereurs romains, et plus tard, des empereurs de France et d'Allemagne. Mais l'Eglise a pris goût au pouvoir au point de ne plus savoir s'en passer. Peu à peu elle est devenue incapable de reconnaître une autre autorité que la sienne. Elle se considère toujours comme souveraine et proclame audacieusement que “Le Premier Siègne n'est jugé par personne” (36). Mais le Seigneur Jésus-Christ, lui, ne cautionne aucune suprématie absolue en-dehors de la Sienne.

L'aspect le plus tragique de l'histoire de la papauté demeure encore aujourd'hui: cet énorme système de pouvoirs occupe la place qui devrait revenir à l'Évangile. Cet immense appareil impose ses propres décrets à la conscience des êtres humains en se faisant passer pour une entité divine. A la place d'un contact direct avec la Source de la Vie en Jésus-Christ, cette structure hiérarchique offre un système sacramentel dont elle conserve le contrôle absolu. On affirme que la voix de l'Eglise de Rome est la voix de Dieu Lui-même, ce qui permet à cette Eglise de conserver son influence et de contrôler la pensée, la volonté, et les âmes des hommes, au travers de sa tradition, et parfois quand il le faut et quand elle le peut, par la coercition.

L'Évangile révélé enseigne que le salut vient de Dieu seul et qu'il est un cadeau céleste envoyé par l'unique Seigneur Souverain. “Et voici ce témoignage: Dieu nous a donné la vie éternelle, et cette vie est dans son Fils” (1 Jean 5:11). Le Christ Jésus, le Fils Unique, est la vie. La vie éternelle fait partie de Son essence. Il est la vie éternelle du vrai chrétien, auquel Il communique la vie. La vie éternelle et le salut sont en Lui seul, et non dans un système quel qu'il soit. Entre la splendeur de l'Évangile et la structure hiérarchique de Rome il y a autant de différence qu'entre la lumière et les ténèbres. La question-clé qui s'impose à vous aujourd'hui est celle-ci: Où en êtes-vous personnellement? Pouvez-vous faire vôtre cette parole de l'Apôtre Paul: “Je sais en qui j'ai cru, et je suis persuadé qu'il a la puissance de garder mon dépôt jusqu'à ce jour-là”? (2 Timothée 1:12). Ceux qui ont mis leur confiance en Jésus-Christ seul savent en qui ils ont cru. C'est à Lui et à Lui seul qu'ils se sont confiés pour que leur âme soit sauvée. La foi en Jésus-Christ, obéissante et active, est la seule et unique garantie qui gardera un être humain tout au long de sa vie présente, jusqu'au jour où nous devons tous rendre des comptes. “Et vous, qui étiez autrefois étrangers et ennemis par vos pensées et par vos œuvres mauvaises, il vous a maintenant réconciliés par la mort dans le corps de sa chair, pour vous faire paraître devant lui saints, sans défaut et sans reproche; si vraiment vous demeurez dans la foi, fondés et établis pour ne pas être emportés loin de l'espérance de l'Évangile que vous avez entendu...” (Colossiens 1:21-23).

Notes:

1. Catéchisme de l'Eglise Catholique, Editions Centurion / Cerf / Fleurus-Mame / Librairie Editrice Vaticane, Paris, 1998, paragraphe 2677: “En demandant à Marie de prier pour nous, nous nous reconnaissons pauvres pécheurs, et nous nous adressons à la 'Mère de la miséricorde', à la Toute Sainte.”
2. Philippe Schaff, *History of the Christian Church*, Vol. 1, 2e période, p. 34.

3. L'histoire des Vaudois, des Albigeois, des disciples de Valdo, et des Pauliciens, et d'autres encore, démontre que c'est l'Eglise de Rome qui avait abandonné la foi biblique. L'histoire de la papauté est précisément l'histoire de cet abandon et de ses graves effets siècle après siècle, des origines jusqu'à ce jour. Cependant le Seigneur a conservé d'authentiques témoins de l'Evangile tout au long des siècles. A ce propos consulter en particulier l'ouvrage de George Stanley Faber, *The History of the Ancient Vallenses and Albigenses*, (Fleet Street, Londres: Seeley & Burnside, 1838). Réimpression par les soins de "Church History Research and Archives" (CHRAA) P.O. Box 38, Dayton, OH 1990. Voir également Peter Allix, *The Ecclesiastical History of the Ancient Church of Piedmont and of the Albigenses* (Oxford, Clarendon Press, 1821), réédité par CHRAA, 1989; et Jean-Paul Perrin, *History of the Old Waldenses Anterior to the Reformation, 1618* (Réédité par CHRAA, 1991). Voir également J.A. Wylie, *The History of Protestantism*, première publication en 1878 (Kilkeel, Irlande du Nord, Mourne Missionary Trust, 1985) réédité en 4 volumes par Hartland Publications, Rapidan, VA, 2002); Jean-Henri Merle d'Aubigné, *History of the Reformation in the Sixteenth Century*, nouvelle traduction, (New York, Ed. John B. Alden, 1883). Voir Sir Samuel Morland, *The History of the Evangelical Churches of the Valleys of Piedmont*, 2 vols. (Londres, 1658), réédité par "The Baptist Standard Bearer" et Cie., 1 Iron Oaks Drive, Paris, AR 72855, ISBN 1-5557978-541-7. Voir aussi l'Appendice de l'ouvrage de E.H. Broadbent, *The Pilgrim Church*. Malgré tous ces faits, le Document N° 32 de Vatican II sur l'œcuménisme avance la thèse catholique selon laquelle ce sont les Evangéliques qui les premiers se sont séparés de Rome, malgré des faits historiques indiscutables attestant du contraire.
4. Jean-Henri Merle d'Aubigné, *History of the Reformation in the Sixteenth Century, A New Translation* (New York, Ed. John B. Alden, 1888) Vol. 1, p. 3.
5. J.A. Wylie, *The History of Protestantism*, 1ère publication en 1878 (Kilkeel, Irlande du Nord: Mourne Missionary Trust, 1985) Vol. 1, Livre 1, pp. 3-34.
6. LeRoy Edwin Froom, *The Prophetic Faith of our Fathers: The Historical Development of Prophetic Interpretation* (Washington DC: Review & Herald Publishing Association, 1950) Vol. 1, p. 498.
7. Ibid.
8. Les sept premiers peuples de cette liste se nomment à présent: les Allemands, les Français, les Espagnols, les Suisses, les Portugais, les Anglais et les Italiens.
9. Froom, Vol. 1, p. 507.
10. Novella 131 of Justinian, 9e collection, titre N° 6, chapitre 2; mais dans la version de Scott citée ci-dessus, N° 14, chapitre 3, dans Froom, Vol 1, p. 513, avec le commentaire de Froom.
11. Froom, Vol. 1, p. 509. En italique dans l'original.
12. <http://encyclopedia.thefreedictionary.com/Pope%20Boniface%20III> (29/05/04). "[L'empereur] Justinien... La reconnaissance du siège de Rome en tant qu'autorité ecclésiastique suprême (comparer avec Novellae, cxxxi.) demeura la pierre angulaire de sa politique en occident, mais par là il offensa gravement les autorités orientales, et il n'hésita pas non plus à se montrer despotique envers les papes (par exemple envers Silvère et Vigile)." <http://encyclopedia.thefreedictionary.com/Justinian> (29/05/04)
13. L'Ecriture Sainte ne fait pas la moindre mention d'une présence de l'Apôtre Pierre à Rome. Il s'agit de simples conjectures. Cependant, selon Froom, "Innocent 1er (mort en 417) soutenait que le Christ avait: 1°) délégué le pouvoir suprême à Pierre; 2°) établi Pierre comme évêque de Rome, et que ce dernier, en tant que successeur de Pierre, avait droit aux pouvoirs et aux prérogatives de Pierre... Au Concile d'Ephèse en 431, le légat du Pape Célestin 1er fit les mêmes revendications et personne ne les contesta. (Vol. 1, p. 499.)
14. Citation d'après le document de la Lettre du Pape Léon, Collection d'Hardouin, Epistola 1., Leonis Papae IX; Acta Conciliorum et Epistolae Decretales, tom. 6, p. 934; Parisiis, 1714. Les lecteurs anglais trouveront une reproduction intégrale de l'original de ce faux document dans *Historical Essay on the Power of the Popes*, Vol. II, Appendice, traduit du français, Londres 1838, dans Wylie, Vol. 1, Livre 1, Ch. 3, p. 11.
15. Wylie, Vol. 1, Livre 1, Ch. 3, p. 11. Voir aussi l'historien catholique bien connu, Ignaz Von Dollinger [Janus, pseud.], *The Pope and the Council*, traduit de l'allemand, 2e éd. (Londres, Rivingtons, 1869) § 7, "Forgeries", pp. 94-142.
16. Wylie fait remarquer: "Théoriquement, le Pape était le sujet de l'Empereur, mais à bien des égards importants, le premier était le dernier... Les papes n'avaient pas encore fait valoir leur autorité sur les couronnes et sur les royaumes, mais le germe de cette revendication résidait en premier lieu dans les actes que désormais on les voyait poser. Déjà ils avaient pris sur eux de sanctionner le passage de la couronne de France des Mérovingiens aux Carolingiens, de Childéric à Pépin le Bref. En vertu de quel principe?... De toute évidence, [le Pape] estimait que sa fonction spirituelle le plaçait au-dessus des dignitaires terrestres, et qu'il était investi du pouvoir de contrôler ces dignitaires et de disposer d'eux à sa guise. C'était là le mode d'action habituel de la Papauté: elle prenait des mesures qui en apparence n'étaient nullement hostiles aux droits des peuples ou aux prérogatives des princes, et qui étaient fort bien acceptées sur le moment; mais par la suite, les Papes modifiaient soigneusement ces mesures, fondant sur elles des revendications démesurées, extrêmement ambitieuses..." J.A. Wylie, *The Papacy: Its History, Dogmas, Genius, and Prospects*, Edimbourg, ed. Andrew Eliot, 1888, pp. 59-60.
17. Ibid., Wylie écrit: "Le principe même sur lequel reposait tout le système papal impliquait virtuellement que les papes étaient au-dessus des rois comme au-dessus des prêtres. Ils se voulaient successeurs de Pierre et Vicaires de Christ... Si cette revendication était fondée, s'ils étaient bien, comme ils l'affirmaient, les Vicaires de Christ et les vice-régents de Dieu, alors leur autorité ne connaissait donc pas la moindre limite, ni dans les questions temporelles, ni dans le domaine spirituel... Pour eux, en théorie, il y avait au sens strict un seul chef sur terre: le pape... Les Pontifes estimèrent qu'il était prématuré d'effrayer le monde en proclamant ouvertement cette revendication: il trouvèrent suffisant de poser des actes qui en constituaient l'application pratique. C'est ce qu'ils firent par les décrets des conciles, par des actes pontificaux, qui demeuraient comme des jalons, dans l'attente de temps meilleurs où il serait possible de proclamer ouvertement et d'imposer par des mesures manifestes les revendications jusque là restées latentes." Wylie fait également remarquer: "Jusque là, les pontifes avaient été élus par des évêques, puis acclamés par le peuple de Rome, et ratifiés par l'empereur. En effet sans le consentement impérial, il était impossible de consacrer en toute légalité le nouveau pontife... Une fois la lignée carolingienne affaiblie, la papauté accorda très adroitement son soutien à Charles le Chauve contre une importante somme d'argent assortie du renoncement de la part de l'empereur à intervenir dans l'élection au trône pontifical. Cet arrangement fut appliqué sans tarder. A partir de la moitié du dixième siècle, les papes accédèrent au trône pontifical sans le moindre obstacle.
18. "En 764, Charlemagne confirma la donation faite par son père, Pépin le Bref. Pour conférer plus d'ancienneté aux revendications papales, on fabriqua alors ce faux document intitulé la "Donation de Constantin au Pape Sylvestre 1er". S'appuyant sur ce faux, plus tard les papes revendiquèrent la suzeraineté sur Naples, la Sicile, et la Sardaigne." www.infoplease.com/ce6/history/A0860226.html (1/06/04).
19. Wylie, *The Papacy*, p. 63.
20. Wylie, *The Papacy*, Livre 1, Chapitre IV, p. 74. <http://www.wayoflife.org/papacy/01-04.htm#21>
21. Ibid., pp. 33-34. Italiques dans le texte original.
22. Ibid., p. 36. Italiques dans l'original.
23. Un interdit est un décret papal qui relève les citoyens de leur serment d'allégeance envers leur roi ou leur prince, ce dernier faisant l'objet d'un interdit. Si le peuple n'obéissait pas au décret, tous les actes religieux étaient suspendus, y compris le baptême des enfants et les cérémonies d'enterrement. Ceux qui sont asservis à de telles mesures ne peuvent en être affranchis que par la puissance de l'Evangile.
24. Les Albigeois étaient un groupe de chrétiens dont la vie et la piété eurent un retentissement considérable, et qui furent condamnés par l'Eglise de Rome. Dans son ouvrage de 1838, George Stanley Faber relate les actions du pape à leur égard. "En raison du plan adopté par les Inquisiteurs du Languedoc, il était moralement impossible à un prévenu albigeois d'échapper à l'accusation de manichéisme. Le 22e canon du Concile de Narbonne (réuni en 1244 pour aider et encourager le tout récent Saint-Office de St. Dominique dans son projet d'extermination des "hérétiques" du Sud de la France) interdisait aux Inquisiteurs de révéler les noms des témoins. Le 24e canon stipulait que le témoignage des "infâmes", des criminels ou de leurs complices était recevable dans un procès d'Inquisition intenté à un Albigeois. Le 26e canon décrétait que quiconque aurait été condamné suite à un témoignage ou à quelque autre preuve, serait à perpétuité tenu pour hérétique même en cas de dénégation. Histoire Générale du Languedoc, par un Bénédictin. Livre Xxv. §81. Vol iii p. 445. Même pour qui connaît les infamies de l'Eglise pontificale, il est difficile de concevoir pire bassesse que cette prostitution flagrante de la justice. Un avantage peut cependant en résulter: aucune personne douée de raison ne peut croire le moindre mot des accusations de manichéisme portées contre les Albigeois, puisque les comptes-rendus émanent de ceux qui s'appuyaient sur le Concile de Narbonne. *The History of the Ancient Vallenses and Albigenses*, pp. 107-108. (Souligné dans le texte original.)

25. Voir, entre autres: Jean-Paul Perrin [un Pasteur Vaudois], *History of the Ancient Christians* (1618); Sir Samuel Morland, *The History of the Evangelical Churches of the Valleys of Piedmont* (1658); J.A. Wylie, *The History of Protestantism* (1878); d'Aubigné, *History of the Great Reformation* (New York, Robt. Carter, 1842); Edward B. Elliot, *Horae Apocalypticæ* (Londres, 1860); Foxe's *Book of Martyrs* (Philadelphia: John C. Winston Company, 1926); John Knox, *The History of the Reformation Religion within the Realm of Scotland*, écrit entre 1559 et 1571 (Edimbourg, Banner of Truth Trust, 1898, 1982); Baron Thomas Babington Macaulay, *The History of England from the Ascension of James II* (New York, Harper & Bros., 1861).
26. <http://history.boisestate.edu/westciv/babylon/04.htm> (29/08/03).
27. Henry Denzinger, *The Sources of Catholic Dogma*, trad. Roy Deferrari de la 30e édition de *Enchiridion Symbolorum*. Révisé par Karl Rahner, S.J. (St. Louis, Missouri: B. Herder Book Co., 1957), #469.
28. William Shaw Kerr, *A Handbook on the Papacy* (Londres, Marshall, Morgan & Scott et Cie., 1950) p. 239.
29. "Il est impossible de compter le nombre de ceux qui furent mis à mort de diverses manières pour être demeurés fermes dans leur confession de l'Évangile et pour s'être opposés à la corruption de l'Église de Rome. UN MILLION de malheureux Vaudois périrent en France. NEUF CENT MILLE chrétiens orthodoxes furent massacrés au cours des trente années qui ont suivi la fondation de l'Ordre Jésuite. Le Duc d'Albe se vanta d'avoir fait mettre à mort par les "bourreaux publics" aux Pays-Bas TRENTE-SIX MILLE PERSONNES en quelques années. En trente ans, par diverses formes de torture, l'Inquisition a détruit CENT CINQUANTE MILLE PERSONNES. L'Inquisition a exterminé, par ses modes de torture divers, CENT CINQUANTE MILLE personnes en l'espace de trente ans. Ce ne sont là que quelques exemples dont témoigne l'histoire, quelques-uns seulement; le total véritable ne sera connu qu'au jour où la terre révélera le sang qui a été répandu sur elle, lorsqu'elle rendra ses morts." (Scott's Church History) Cité par John Dowling dans *The History of Romanism* (Classic Reprints N° 57, Pensacola, Floride: Vance Publications, 2002; Edition originale, 1845) Livre 8, Ch. 1, p. 542.
30. Depuis ses débuts sous le règne du Pape Innocent III en 1203, jusqu'à son abrogation en Espagne et au Portugal en 1805, l'Inquisition a duré 605 ans.
31. Wylie, *The History of Protestantism*, Livre 15, Ch. 11.
32. Lettres à Mary Gladstone de Lord Acton, cite par Kerr, p. 235.
33. Arthur Pink, *Exposition of Hebrews* (Grand Rapids, MI: Baker Book House, 1954) *Commentary on Hebrews 11:37-38*, pp. 881-882.
34. Gideon & Hilda Hagstotz, *Heroes of the Reformation* (Rapidan, VA, Hartland Publications, 1951) pp. 12-16, avec l'aimable autorisation des éditeurs.
35. Pour de plus amples détails, consulter *Our Sunday Visitor's Catholic Almanac*, 2003, "Hierarchy of the Catholic Church" (Huntington, IN: Our Sunday Visitor et Cie., pp. 279-302).
36. Code de Droit Canonique, Canon 1404 http://www.vatican.va/archive/FRA0037/_INDEX.HTM

Richard Bennett, Association "Berean Beacon", <http://bereanbeacon.org> La reproduction de cet article est autorisée, y compris sur l'Internet, à condition qu'elle soit intégrale, et qu'aucune modification ne soit effectuée. Voir également les autres articles en français de Richard Bennett, à l'adresse: <http://www.bereanbeacon.org/languages/francais.htm>

Compilation et mise en page par :

Alliance Pierres Vivantes – APV
M. J-P. Trachsel
CH-1678 Siviriez – Suisse